

Aliments et drogues

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-289, modifiant la Loi des aliments et drogues (liste des ingrédients), présenté par la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps).

Il s'agit d'un projet de loi d'une grande actualité. D'abord à cause de certains incidents qui sont survenus récemment, ici même par exemple à Ottawa. Ce sont ces incidents qui ont attiré l'attention sur cette situation et qui nous ont signalé ce problème de santé éprouvé plus spécialement par les personnes sujettes à diverses allergies alimentaires lorsqu'elles mangent au restaurant sans connaître les ingrédients des aliments qu'elles absorbent. Ce problème a été mis en lumière par un incident survenu il y a peu de temps ici même à Ottawa, et c'est un problème dont souffrent un grand nombre de personnes.

Il y a aujourd'hui une semaine je pense, j'ai eu l'occasion d'évoquer en Chambre les préoccupations de ceux qui souffrent d'hypersensibilité à l'environnement, problème semblable à celui dont il est question aujourd'hui. En fait, beaucoup de ceux qui éprouvent ce problème peuvent être classés dans une unique catégorie, celle de l'hypersensibilité à l'environnement.

J'ai des électeurs souffrant de ce problème—il s'agit de la famille Black—qui sont venus me voir au sujet d'un autre aspect de la question, celui de la déductibilité fiscale des dépenses médicales subies par les gens qui souffrent de ce genre de problème.

● (1440)

Je suis heureux de voir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) est à la Chambre. Il sait que j'ai correspondu avec lui et avec son collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), et leur collègue, le ministre du Revenu national (M. MacKay) sur ce sujet de la déductibilité des frais médicalement requis pour les gens qui souffrent d'hypersensibilité à l'environnement.

Ainsi, la famille Black me faisait remarquer qu'elle avait beaucoup de difficultés, car il lui fallait modifier entièrement son mode de vie. Il fallait transformer la maison, ce qui entraînait des dépenses considérables. Il a fallu notamment arracher les tapis et modifier les pièces. Cela leur a coûté entre 15 000 et 20 000 \$.

Ils ont essayé de déduire cela de leur revenu en considérant que c'était des dépenses médicales. La première année la déduction a été acceptée. Le ministère du Revenu national a accepté la déduction des frais encourus. Toutefois, l'année suivante, alors que la situation était similaire, les dépenses furent refusées. Ayant fait appel de leur cotisation en arguant que les déductions avaient été acceptées l'année précédente, le ministère est revenu sur leur déclaration antérieure et a émis un nouvel avis de cotisation ne tenant pas compte de ces déductions, prétendant que ce n'étaient pas des frais découlant de problèmes médicaux ordinaires, mais de problèmes environnementaux.

J'ai donc soumis des instances au nom de cette famille au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, au ministre des Finances et au ministre du Revenu national. J'espère qu'un jour ils comprendront qu'il y a beaucoup de gens dans ce pays qui souffrent de leur milieu.

Il convient de noter aussi qu'il y a, à Ottawa, un lobbyiste, M. Chris Brown, qui défend sans relâche les intérêts des personnes qui souffrent de problèmes d'hygiène du milieu. Il essaie d'obtenir des modifications dans ce domaine. Voilà une autre raison d'être du projet de loi C-289.

Ce projet de loi vise tout spécialement les restaurants. Il les obligerait à fournir à leur clientèle, dans les deux langues officielles, la liste de tous les ingrédients qui entrent dans la préparation de leurs plats. Il obligerait les fournisseurs à imprimer en anglais et en français la liste de tous les ingrédients qui entrent dans la préparation de leurs produits. Aujourd'hui, le nombre des Canadiens qui mangent dans les restaurants augmentent à un rythme effarant.

Madame la Présidente, il y a quelques années, vous et votre famille alliez sans doute rarement au restaurant. Aujourd'hui, nous mangeons de plus en plus dans les restaurants, des plus modestes aux plus luxueux, au lieu de préparer nos propres repas. C'est une habitude de plus en plus répandue, semble-t-il. Je sais que les gens se servent de moins en moins de leur cuisinière à la maison. Ils préfèrent les plats cuits au four à micro-ondes ou sur le gril et n'utilisent que rarement la cuisinière traditionnelle.

Les familles mangent de moins en moins des plats longuement mijotés auxquels elles préfèrent les repas-minute. Les repas gastronomiques sont considérés comme un loisir. Et elles préféreront passer la soirée au restaurant plutôt que d'aller au cinéma. C'est une forme de divertissement qui a peut-être remplacé le lèche-vitrine habituel au centre commercial.

Tout cela pour dire que les gens mangent de plus en plus au restaurant, ce qui les expose davantage à ces problèmes d'allergie.

Ce projet de loi vise à protéger les consommateurs qui sont atteints d'allergies alimentaires tout en informant tous les Canadiens qui ont le droit de connaître les ingrédients qui entrent dans la préparation des mets qui leur sont servis dans les restaurants. Tout comme ils ont le droit de connaître les ingrédients qui entrent dans la préparation des médicaments d'ordonnance et des médicaments en vente libre qu'ils achètent, ils devraient avoir le droit de connaître les ingrédients qui entrent dans la préparation de ces aliments, surtout si leur organisme réagit d'une façon très violente à certains d'entre eux.

Les consommateurs éprouvent les mêmes difficultés lorsqu'ils achètent des aliments dans les magasins, mais leurs ennuis sont quelque peu atténués du fait que la Loi sur les aliments et drogues oblige les fournisseurs à inscrire sur l'emballage, dans les deux langues officielles, la liste des ingrédients qui entrent dans la préparation des aliments que nous achetons dans les magasins d'alimentation. Ce n'est pas le cas des restaurants.